



Revue Intelligence Stratégique
Journal des publications scientifiques
Volume 6, numéro 16
Juillet-Décembre 2023
p-ISSN : 3006-547X ; e-ISSN : 3006-5488
<https://doi.org/10.62912/>

**SECURISATION ET EXPLOITATION DES RESSOURCES ENERGETIQUES
D'AFRIQUE CENTRALE : DYNAMIQUE ET OPTIONS STRATEGIQUES**

Héritier MUNGULU NTOYO

Chef de Travaux et Doctorant en Relations Internationales de l'Université Pédagogique
Nationale/Kinshasa-RDC

RESUME

Depuis la deuxième conférence de Berlin de 1885, l'Afrique centrale se déploie à structurer son identité territoriale, économique et anthropologique. Entre archaïsme, oubli et construction de l'avenir, se déclinent plusieurs imperfections. Actuellement, la partie médiane de l'Afrique est un acteur géopolitique incontournable des relations internationales contemporaines au regard de sa centralité et des ressources stratégiques pour la survie de l'espèce humaine à l'échelle mondiale. Cependant, l'irrationalité qui entoure souvent l'exploitation des ressources énergétiques en Afrique centrale, suscite la problématique de la sécurisation dédite ressources stratégiques par chacun des Etats de la sous-région et par le cadre institutionnel sous régionale qu'est la CEEAC.

Mots-clés : *sécurisation, exploitation, ressources énergétiques, Afrique centrale.*

ABSTRACT

Since the second Berlin Conference in 1885, Central Africa has been working to structure its territorial, economic and anthropological identity. Between archaism, oblivion and building for the future, there are a number of imperfections. At present, the middle part of Africa is a key geopolitical player in contemporary international relations, given its centrality and the strategic resources it possesses for the survival of the human race on a global scale. However, the irrationality that often surrounds the exploitation of energy resources in Central Africa raises the issue of securing these strategic

resources by each of the states in the sub-region and by the sub-regional institutional framework that is ECCAS.

Keywords : *security, exploitation, energy resources, Central Africa.*

INTRODUCTION

Depuis les indépendances, l'espace transnationale d'Afrique Centrale se réduit à la dialectique de la guerre et de la paix entre les nations, les mouvements armés, et toutes les autres formes d'interaction, et notamment la gestion des ressources naturelles est *in fine* ramenée à cette dialectique surdéterminant toutes les autres.¹

La gestion est l'exploitation de l'immense potentiel énergétique de l'Afrique Centrale, notamment celui du bassin du Congo est, à plusieurs égards, source de conflit suite au manque d'une réelle volonté de gestion concertée des ressources transfrontalières, par certains Etats et des vilités hégémoniques dans la sous-région, en dépit des ambitions de la Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale (CEEAC).

Partant également du constat selon lequel, les Etats d'Afrique Centrale sont engagés depuis quelques années à travers la Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale (CEEAC) dans une politique d'intégration, les situations conflictuelles autour des enjeux énergétiques ne sont-elles pas autant des facteurs pour relancer un vrai débat sur la problématique des besoins énergétiques ? Quels sont les défis sécuritaires à relever quant à la gestion et à l'exploitation de ces ressources en Afrique Centrale ?

C'est à ces interrogations que cette réflexion tente d'avancer des hypothèses en deux temps : d'abord par une approche unilatéraliste visant la viabilisation et la professionnalisation des systèmes de défense dans chaque Etat, ainsi que la valorisation par chaque Etat de son potentiel énergétique. Ensuite l'approche communautaire qui est l'intégration sociale des ressources énergétiques transfrontalières, sous-tendues par une

¹ BILAIMU W. N. M., *Président Mzee Laurent Désiré Kabila, combats diplomatiques et géostratégiques*, éd. Misège, Londres, 2001.

architecture reformée et renforcée du Conseil de Paix et de Sécurité en Afrique Centrale, gage d'une sécurisation collective des ressources énergétiques en Afrique centre face aux forces négatives.

I. ENJEUX ET DYNAMIQUE SECURITAIRES EN AFRIQUE CENTRALE

Il sied de relever que la place de l'Afrique Centrale dans la dynamique mondiale des enjeux énergétiques a largement influencé les rapports entre les différents acteurs présents dans cette zone stratégique africaine.

Dans ladite zone, les enjeux maritimes peuvent être perçus sous deux angles : d'abord, le volet environnemental avec l'intérêt international actuel porté sur les écosystèmes marins. Ensuite, le volet des ressources énergétiques au regard de l'importance du pétrole.

I. 1. Pétrole comme enjeu stratégique en Afrique Centrale

Abordant ce premier volet, il sied de signaler que la question de la souveraineté des pays détenteurs des énergies en Afrique Centrale, dans la dynamique des conflits énergétiques, est relancée par l'intérêt croissant que la communauté internationale porte sur la conservation des écosystèmes forestiers et marins.

Cependant, le deuxième volet évoqué, c'est-à-dire, les calculs pétroliers sont évidemment une des dimensions de la rivalité qui intervient dans les problèmes juridiques, politiques et stratégiques de démarcation des frontières entre Etats.

La délimitation des zones pétrolières en Afrique Centrale, suscite une vive rivalité entre les Etats, particulièrement en ce qui concerne les gisements marins, qui donnent lieu à des vives luttes d'appropriation, preuve de l'interaction stratégique entre géopolitique des mers et géopolitique du pétrole dans les conflits entre les pays de la sous-région. C'est le cas des eaux maritimes de la Guinée équatoriale et du Gabon, ainsi que du plateau continental entre la République Démocratique du Congo et l'Angola.

I. 2. Filière bois comme source d'énergie en Afrique Centrale

La filière bois-énergie contribue, en Afrique Centrale, pour plus de 80% de la consommation totale d'énergie domestique, tous les pays confondus. Cette même filière est, par ailleurs, également responsable de plus de 90% du total des prélèvements ligneux sur les forêts et espaces boisés.

Enfin, l'expansion démographique et l'urbanisation accélérée de l'Afrique Centrale ne s'accompagnent, dans la plupart des pays, ni d'une réduction de la pauvreté, ni des modifications des modes de consommation d'énergie, à l'exception du passage fréquent du bois au charbon de bois, si le niveau de vie le permet ou si les distances d'approvisionnement deviennent trop importantes. La transformation du bois de feu en charbon s'accompagne d'une perte importante de pouvoir énergétique.

L'Afrique Centrale est, par exemple, l'une des zones du continent où l'utilisation du bois comme énergie à l'usage domestique (en particulier urbain) devrait continuer à croître les prochaines décennies. Avec un taux de croissance de plus d'un million d'habitants amener à passer de 18 (1990) à 70 (2020), avec quelques mégapoles pouvant atteindre ou dépasser les dix millions.² La consommation annuelle, par habitant urbain, en Afrique Centrale, est ainsi de 0,99 m³ d'équivalent bois (bois de feu et charbon de bois), presque deux fois supérieur à celle d'Afrique de l'Ouest avec 0,58 m³.³

La problématique bois énergie se pose désormais avec acuité en Afrique Centrale. Au-delà des constats inquiétants et d'un panorama complexe, il faut se poser la question de savoir si des nouveaux enjeux et opportunités pourraient modifier les tendances actuelles. Si certains présentent des risques, d'autres pourraient atténuer la dégradation de la situation, voire renverser les tendances dans les zones où l'évolution est négative.

² DEBROUX et DRIGO, Travaux de la commission européenne sur les énergies fossiles en Afrique Centrale, 2018.

³ BINZANGANI K., Questions spéciales de l'environnement, Séminaire d'Etudes Approfondies, Relations Internationales, UPN, 2019-2020.

Ces nouvelles opportunités ne sauraient, en aucune manière, se substituer à une amélioration obligatoire de la gouvernance et une gestion cohérente et rationnelle des territoires périurbains, en particulier, dans les composantes socioéconomiques et institutionnelles.

La filière bois énergie, couplée ou non avec l'agriculture itinérante sur brûlis, est le premier élément du bilan global du carbone et de la dégradation des forêts en Afrique Centrale, alors que beaucoup d'efforts ont été portés sur la gestion des forêts sous concessions, très peu a été fait sur cette filière et ses impacts. En prenant en compte le ratio carbone/bois traditionnellement utilisé par FAO (0,50%) et la répartition des produits, on arrive au bilan global suivant pour l'Afrique Centrale :

En somme, la quête perpétuelle d'énergie fossile, en Afrique Centrale, est source de nombreux différends entre Etats et des conflits intercommunautaires.

I. 3. Eau comme source d'énergie en Afrique Centrale

L'hydroélectricité possède un fort potentiel de développement en Afrique Centrale. Si l'investissement nécessaire ainsi que les impacts humains et écologiques pèsent sur les projets des grands barrages, l'avenir semble prometteur pour le petit hydraulique.

L'énergie hydraulique occupe la troisième position dans la génération de l'électricité dans le monde, selon les derniers chiffres analysés par l'Agence Internationale de l'Energie (AIE) : 16,4% de la production en 2014, derrière le charbon (40,7%) et le gaz naturel (21,6%).

Si l'on considère l'électricité produite par les seules énergies renouvelables, l'hydraulique se taille la part du lion avec 73,2%, le reste étant réparti entre le solaire, l'éolien, la géothermie, l'énergie marémotrice et la biomasse.⁴

En théorie, la capacité de production hydroélectrique techniquement envisageable en Afrique Centrale et, plus particulièrement du Bassin du

⁴ Agence Internationale de l'Energie (AIE), disponible sur www.lemonde.fr, consulté le 14 mars 2021.

Congo, pourrait assurer les trois quarts de la consommation d'électricité dans l'Afrique actuelle.⁵

Mais, dans la pratique, l'énergie hydraulique en Afrique Centrale progresse bien plus lentement que les autres énergies, telles que la filière bois et pétrole. Plusieurs obstacles entravent, en effet, un développement plus rapide de l'hydroélectricité en Afrique Centrale, dont l'exigence sécuritaire.

En fait, les conflits armés à répétition en Afrique Centrale ne permettent pas des investissements colossaux à long terme dans le secteur hydroélectrique, d'autant plus que l'insécurité dans la sous-région paralyse les activités, non seulement, économiques, mais aussi le cas échéant, l'extension du réseau électrique, notamment, celui du grand Inga, en République Démocratique du Congo. D'où la nécessité du renforcement de la sécurité sous une approche collective dans le cadre de la CEEAC, en vue de permettre le développement du réseau hydroélectrique en Afrique Centrale.

II. OPTIONS STRATEGIQUES POUR LA SECURISATION DES RESSOURCES ENERGETIQUES EN AFRIQUE CENTRALE

Deux options stratégiques majeures, complémentaires sont envisagées dans cette étude en vue de la sécurisation des ressources énergétiques en Afrique centrale : la première option est axée sur les efforts de chaque Etats, la seconde option se focalise sur la sécurisation collective des ressources énergétiques en Afrique centrale dans le cadre de la CEEAC.

II. 1. Des politiques nationales de sécurisation des ressources énergétiques : approche unilatérale

Les réformes engagées à l'échelle des États d'Afrique centrale illustrent le polymorphisme d'une notion qui se caractérise par la diversité des réalités vécue dans chaque Etat d'Afrique centrale. Ces réformes des forces de défense et de sécurité des Etats d'Afrique centrale désigne au moins deux

⁵ COLOMA T., « Quand le Fleuve Congo illuminera l'Afrique », dans *Le Monde Diplomatique*, n°683, Février 2017, p. 14.

processus : d'abord la réorganisation (ou modernisation), puis la restructuration (ou reconstruction) des systèmes de sécurité et de défense.

II. 1. 1. Cadre global des réformes des forces de défense et de sécurité des Etats d'Afrique Centrale

En Afrique centrale, à l'heure actuelle, deux types de réformes sont à l'œuvre : d'abord le contrôle démocratique des forces de sécurité et de défense, puis la modernisation de l'appareil de défense en matière d'équipement et de formation.

Le premier type de réforme repose sur la consolidation de l'Etat de droit et la républicanisation du corps des forces de défense et de sécurité. Il porte sur le renforcement de la subordination de l'armée comme institution soumise aux autorités constitutionnelles.

A cela s'ajoute un contrôle objectif renforcé avec des élévations en grade au sein de la hiérarchie militaire et la restructuration des appareils de défense et de sécurité.

La modernisation de la défense et de Sa sécurité constitue le second type de réforme. Elle se traduit par le rajeunissement du recrutement des armées, l'acquisition de nouveaux équipements, l'introduction des nouvelles technologies et l'informatisation des services (armées de terre, police).

II. 1. 2. Des stratégies des réformes

Dans une perspective souverainiste visant la protection des ressources énergétiques dans chaque Etat, la réforme des forces de défense et de sécurité nationale des Etats d'Afrique Centrale devrait viser la création des forces républicaines, professionnelles, modernes, crédibles et dissuasives de chaque Etat membre.

Ainsi, les stratégies de ces réformes des Forces de défense et de sécurité doivent tenir compte d'une part, de missions assignées, de la doctrine opérationnelle, du diagnostic fait de la Situation sur terrain par chaque gouvernement, des différentes menaces redoutées et de budget de chaque pays.

D'autre part, ces réformes devront permettre l'éclosion des forces de défense et de sécurité modernes, professionnelles, Républicaines, correctement équipées, évoluant dans un nouveau système de défense crédible, à la dimension de chaque Etat d'Afrique Centrale.

II. 2. Politique sous-régionale de sécurisation des ressources énergétiques : approche collective

Dans ces lignes, il est question de relever les stratégies sous-régionales de sécurisation et de gestion collective des ressources énergétiques en Afrique Centrale.

II. 2. 1. Ressources énergétiques dans les stratégies du Conseil de Paix et de Sécurité de la CEEAC (COPAX)

Comme on peut s'en rendre compte, la sécurisation des ressources énergétiques des Etats membres de la CEEAC s'inscrit dans une logique globale de sécurité collective au niveau sous-régional.

Lors de sa création, la CEEAC avait pour objectif de « promouvoir et renforcer une coopération harmonieuse et un développement équilibré et autonome entretenu dans les domaines de l'activité économique et sociale, en vue de réaliser l'autonomie collective, d'élever le niveau de vie des populations, d'accroître et de maintenir la stabilité économique, de renforcer les étroites relations pacifiques entre ses membres et de contribuer au progrès du continent africain.⁶

Le Traité de la CEEAC, entré en vigueur le 18 décembre 1984 et fonctionnel depuis 1985, a d'abord constitué pour les Etats membres un cadre approprié pour promouvoir (l'intégration économique et le renforcement de la confiance entre eux. C'est bien plus tard que la CEEAC a élargi sa vision de l'intégration pour y inclure la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité dans la sous-région.

⁶ « Livre blanc sur la politique régionale pour un accès universel aux services énergétiques modernes et le développement économique et social », disponible sur www.naturova.com, consulté le 22 avril 2021.

Restée inactive entre 1992 et 1997, alors que sept de ses Etats membres sur onze étaient confrontés à des crises internes, le sommet de Libreville de 1988 a permis à la CEEAC, alors inopérante, de sortir de sa léthargie et de reprendre des activités. L'organisation a, par la même occasion, étendu ses objectifs traditionnels à la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité, faisant du développement des capacités sous-régionales une priorité.

Dans le domaine de paix et de sécurité : la stabilité politique s'améliore dans la région tout en demeurant fragile. Pour garantir la stabilité de la sous-région, les Etats ont créé en février 2000, le Conseil de paix et de sécurité de l'Afrique centrale (COPAX). Les résultats obtenus depuis 2004, sont appréciables, notamment avec le renforcement des capacités de la Force multinationale de l'Afrique centrale (FOMAC) et du Mécanisme d'Alerte rapide de l'Afrique centrale (MARAC).

En ce qui concerne les ressources énergétiques, les activités de la CEEAC visent à développer et consolider un marché énergétique régional, piloté par le Pool énergétique d'Afrique Centrale (PEAC), reconnu comme cadre institutionnel approprié pour stimuler la coopération régionale et concrétiser l'engagement politique des pays membres à œuvrer ensemble pour exploiter les énormes potentialités énergétiques de la sous-région. Les études sont en cours, en vue de la réalisation des interconnexions électriques entre les pays de la région et avec le reste de l'Afrique, notamment à partir du barrage d'Inga (RDC) : facteur majeur d'intégration entre les grandes régions d'Afrique.

Par ailleurs et afin de mieux valoriser les ressources en eau de la région, une politique régionale de l'eau a été adoptée en 2009. Le but poursuivi étant de doter l'Afrique Centrale d'un cadre prospectif de gestion de ses ressources en eau en y intégrant les orientations pertinentes de la Conférence de la Haye.

En ce qui concerne l'environnement : le programme de travail spécifique de la CEEAC poursuit l'objectif global de valoriser les ressources naturelles pour augmenter leur contribution à l'économie des Etats et

améliorer la prise de décision par l'observation des écosystèmes et des changements climatiques. A vocation mondiale et continentale du fait de l'importance du Bassin du Congo, la Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC) est le principal organisme chargé de la conservation et de la gestion durable des écosystèmes forestiers et de savanes de ce bassin.

Par ailleurs, un processus de court terme pour l'intégration de la prévention des catastrophes et de l'adaptation aux changements climatiques dans les politiques, les programmes et les projets nationaux et régionaux, doit être mis en œuvre au niveau de la CEEAC.

II. 2. 2. Coopération sécuritaire CEEAC-CEDEAO dans la gestion des ressources énergétiques du Golfe de Guinée

Le golfe de Guinée est à cheval sur deux entités institutionnelles que sont l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Afrique Centrale (CEEAC). Le Golfe de Guinée est une région où les questions de la mer trouvent toutes leurs illustrations. La mer est dans cette région du monde au cœur des enjeux sécuritaires et énergétiques. Autrement dit, la mer pour cet espace, est le lieu de coopération, de belligérances et de rencontre, mais aussi la pomme de convoitises, de séparation et de conflits entre Etats.

Le golfe de Guinée est une zone géostratégique très riche d'Afrique où la richesse tarde à générer les Etats prospères. Géopolitiquement, cette zone inclue deux conceptions : la première est globale et la seconde est restrictive.⁷

Dans sa conception globale, le golfe de Guinée est composé de seize Pays, à savoir : Angola, Bénin, Cameroun, République du Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Ghana, Guinée Conakry, Guinée Equatoriale, Guinée Bissau, Libéria, République Démocratique du Congo, Sao-Tomé et Principe, Sierra-Lionne, Togo et Nigeria.

⁷ CHABAL P., et DALOZ J. P., *L'Afrique est partie du désordre comme instrument politique*, Economica, Paris, 2012, pp. 24-25.

Dans sa conception restrictive, le golfe de Guinée comprend huit pays : Cameroun, Nigeria, Angola, République Démocratique du Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, Sao-Tomé et Principe et République du Congo.

Les Etats du Golfe de Guinée disposent des ressources énergétiques à de volume différent et sont à d'inégaux stades d'exploitation. Cette disponibilité des ressources est très inégale par Pays. Certains sont au stade de tarissement, d'autres déjà des producteurs avérés ; une troisième catégorie est au stade moyen ou faible, voir, au stade d'exploration.

La commission du "Golfe de Guinée (CGG) que certains tiennent pour être le déterminant institutionnel de cet espace, englobe les Pays de la Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale (CEEAC) moins le Nigeria, pays appartenant à la Communauté Economique de Développement des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Un Centre Interrégional de coordination a été créé par la CEDEAO et la CEEAC à Yaoundé au Cameroun en 2016 en vue de la supervision des actions de la Commission du Golfe de Guinée.

En définitive, dans le cadre de la protection et de la sécurisation des ressources énergétiques du Golfe de Guinée, trois structures ont été mises en place pour accompagner les actions de la Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale (CEEAC) et de la Communauté Economique de Développement des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Il s'agit notamment du Centre régional de sécurisation maritime d'Afrique Centrale (CRESMAC), de la Commission du Golfe de Guinée (CGG) et de l'Organisation de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (AMOAC).

Cependant, force est de constater que sur terrain, les différentes structures interinstitutionnelles ci-haut énumérées créées par la CEEAC et la CEDEAO en vue de la protection, de la sécurisation et de la gestion rationnelle des ressources énergétiques dans le Golfe de Guinée sont quasi-inefficaces du fait de l'insuffisance des moyens en termes financiers et logistiques, d'où la nécessité d'une redynamisation desdites structures.

II. 2. 3. Coopération internationale dans la sécurisation des Ressources énergétiques d'Afrique Centrale

Au cours de la dernière décennie, le thème de la sécurité énergétique est réapparu à l'ordre du jour politique mondial. La plupart des analyses consacrées à la politique énergétique internationale portent sur les intérêts et ce comportement de puissants pays importateurs d'énergie, tels que les Etats-Unis d'Amérique, l'Union Européenne et la Chine.

L'appui occidental (Etats-Unis d'Amérique et Europe) dans la sécurisation des ressources énergétiques en l'Afrique Centrale est envisageable à travers la Politique européenne de sécurité et de défense (PESD), un outil censé donner un contenu stratégique et opérationnel à l'intervention de l'UE au-delà de ses frontières et par le truchement du commandement américain en Afrique (AFRICOM).

Ces deux stratégies sécuritaires occidentales aideraient sans doute les Etats africains en général et ceux d'Afrique centrale en particulier à renforcer leurs capacités opérationnelles dans la mise en œuvre des stratégies de sécurisation régionale (UA) et sous régionales (CEEAC), notamment en matière de sécurité énergétique.

CONCLUSION

L'Afrique Centrale fait partie des zones planétaires les plus pètries à bien des égards, avec des ressources naturelles, énergétiques et stratégiques abondantes dont le pétrole, l'uranium, le cobalt, le coltan, des forêts denses des réserves important d'eau douce. Mais en dépit de son énorme potentiel naturel, elle n'est pas parvenue à une stratégie de gestion cohérente et de sécurisation de ses ressources énergétiques.

En Afrique Centrale, les ressources énergétiques divisent parfois les communautés au lieu de les intégrer. Dans ce contexte de conflictualité, l'intégration par le bas est une approche politique et historique dans le paradigme de l'intégration sous régionale jusque-là opérée et entretenue par les Etats à travers la Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale.

Dans cette étude, nous tenions à établir d'imbrication entre les ressources énergétiques et la question sécuritaire en Afrique Centrale. Il ressort de nos recherches que la sécurisation des ressources énergétiques ainsi que leur exploitation rationnelle permettraient aux populations dans chaque Etat et à la sous-région de se développer. Sur ce, deux approches complémentaires sont indispensables.

La première approche purement endogène, met en exergue les efforts à entreprendre par chaque Etat dans la sécurisation de son territoire, notamment des personnes et des ressources énergétiques qui s'y trouvent.

La seconde approche quant à elle, préconise une redynamisation du cadre institutionnel et sous régional qui est la Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale (CEEAC), qui doit faire office de véritables cadres fédérateurs et de gestion de différends et des conflits interétatiques relatifs à la gestion et à l'exploitation des ressources énergétiques. Cela permettrait à l'Afrique Centrale de rentabiliser son potentiel en ressources énergétiques, consolider la paix et assurer son développement harmonieux.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Agence internationale de l'énergie (AIE), disponible sur www.lemonde.fr.
- BILAIMU W. N. M., *Président Mzee Laurent Désiré Kabila, combats diplomatiques et géostratégiques*, éd. Misège, Londres, 2001.
- BINZANGANI K., « Questions spéciales de l'environnement », Séminaire d'Etudes Approfondies, RI, UPN, 2019-2020.
- CHABAL P. et DALOZ J. P., *L'Afrique est partie du désordre comme instrument politique*, Economica, Paris, 2012.
- COLOMA T., « Quand le Fleuve Congo illuminera l'Afrique », dans *Le Monde Diplomatique*, n°683, Février 2017.
- DEBROUX et DRIGO, Travaux de la commission européenne sur les énergies fossiles en Afrique Centrale, 2018.
- Livre blanc sur la politique régionale pour un accès universel aux services énergétiques modernes et le développement économique et social », disponible sur www.naturova.com.